



DSCT/FW

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL
SÉANCE DU JEUDI 6 MAI 2021 À 9h30
ÉTABLI LE 6 MAI 2021**

Sur convocations envoyées le vingt et un avril deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le jeudi six mai deux mille vingt et un à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,

En visio-conférence :

- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),

En visio-conférence :

- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),

- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme FALCUCCI**, Technicien principal de 1^{ère} classe au SIVU des Gaves et du Saleys (UNSA),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme JAMMET**, Consultante au Pôle Expertise Juridique,
- **Mme SEMMAU**, Gestionnaire au Pôle Gestion Statutaire,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail.

Le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, seuls les représentants titulaires des deux collèges qui le souhaitent peuvent siéger en présentiel. Les représentants suppléants assistent à la réunion à distance.

Il précise qu'Aurélié SEMMAU, gestionnaire du Pôle Gestion statutaire du Centre de Gestion en charge de l'organisation matérielle de l'instance, participe aujourd'hui à cette séance. Il remercie le travail fait par l'ensemble des agents en amont des réunions, notamment sur l'accompagnement réalisé auprès des collectivités et sur l'organisation interne. Sans eux, les réunions des instances ne pourraient pas se dérouler dans de si bonnes conditions.

Il rappelle aux membres l'importance de confirmer leur présence ou de s'excuser lors de la réception de la convocation.

Mme BÉBIOT assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021	2
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 MAI 2021	3
A. ÉTUDE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRÉCÉDENTE RÉUNION.....	3
B. POINT SUR L'AVANCÉE DE LA DÉMARCHE AIDES À DOMICILES.....	3
C. INFORMATIONS DIVERSES.....	5

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 23 février 2021.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 23 février 2021.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 MAI 2021

A. ÉTUDE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Mme WITTERKOËR présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

4 accidents sont présentés pour 4 collectivités concernant 4 agents de la filière techniques : 3 agents des services techniques et 1 agent de restauration.

Ces accidents ont généré au total 29 jours d'arrêt soit une moyenne de 7.25 jours par accident.

Mme BÉBIOT revient sur un accident qui a été présenté à la séance du 23 février concernant un agent de la COMMUNE D'ASSON qui s'était électrisé. Elle demande quelles mesures ont été mises en œuvre par la collectivité.

Mme WITTERKOËR répond que Mme LATORRE, ACFI pour la COMMUNE D'ASSON, avait pris contact avec la collectivité pour comprendre l'accident mais qu'il est de la compétence du CHSCT de mener une enquête si cela est jugé utile par l'instance (en cas d'accident grave ou répété). Le CHSCT ne juge pas utile d'envoyer une délégation pour réaliser une enquête accident mais Mme BÉBIOT demande à avoir plus d'éléments sur les causes et mesures de prévention mises en œuvre.

Le Président propose que la Direction Santé et conditions de travail fasse le point avec la collectivité et revienne devant le CHSCT au cours d'une prochaine séance.

B. POINT SUR L'AVANCÉE DE LA DÉMARCHE AIDES À DOMICILES

Mme WITTERKOËR fait un point sur la démarche d'amélioration des conditions de travail des aides à domicile qui a été validée par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2020.

Il est rappelé que ce projet a pour objectif de réaliser un état des lieux sur un échantillon de structures d'aides à domicile du département, afin d'identifier les problématiques rencontrées et proposer des pistes d'actions pour améliorer les conditions de travail des aides à domicile.

Ce projet s'appuie sur un Comité de Pilotage (composé d'élus du Conseil d'Administration et de représentants du personnel au CTI) et un groupe de travail interne au CDG64 (composé d'agents des différentes directions du CDG).

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 29 janvier 2021 afin de valider les contours du projet.

Les structures sélectionnées pour faire partir de l'échantillon sont les suivantes :

- Le CIAS de la Vallée d'Ossau
- Le CIAS de Sauveterre de Béarn
- Le CIAS du Pays Basque
- Le CCAS de Lescar
- Le CCAS de Mouguerre
- Le SIVU de la plaine de NAY
- Le CCAS de Monein
- Le CCAS de Boucau

Le CCAS d'Anglet et le CCAS de Bayonne qui avaient été sollicités n'ont finalement pas donné suite car engagés dans d'autres démarches en parallèle.

L'échantillon représente finalement plus de 400 agents (sur 1200 aides à domicile employées dans le secteur public dans les Pyrénées Atlantiques).

Mme MARION demande si le CCAS de BIDART a été contacté. Mme WITTERKOËR répond qu'il ne faisait pas partie du premier échantillon mais était en liste d'attente. Il n'a pas pu être contacté quand les CCAS de BAYONNE et ANGLET ont donné une suite défavorable car la démarche était trop avancée pour pouvoir les intégrer dans de bonnes conditions.

L'état des lieux est en cours de finalisation auprès des différentes structures.

Cet état des lieux se décline de la manière suivante :

- un questionnaire pour les aides à domicile suivi d'entretiens collectifs dans certaines structures volontaires
- un entretien avec le responsable du service d'aide à domicile/directeur du CCAS
- un entretien avec les responsables de secteur
- des observations en situation de travail

Une réunion du Comité de Pilotage pour présenter les résultats de l'état des lieux et les pistes d'accompagnements est prévue le 11 juin prochain.

Les pistes d'accompagnement seront présentées au Conseil d'Administration au deuxième semestre 2021.

Mme BÉBIOT demande si un retour est prévu pour les responsables de secteurs car leur poste peut également être difficile. Mme WITTERKOËR précise qu'une présentation du projet leur a été faite le 4 mars et qu'ils seront réunis le 7 juin pour leur présenter le résultat de l'état des lieux, avant la réunion du COPIL. Elle rajoute qu'effectivement, l'état des lieux montre que le poste de responsable de secteur est très complexe et présente de nombreux risques, psychosociaux notamment.

M. MARCHAND précise qu'un travail va également être mené avec le Fonds National de Prévention pour rechercher des financements car un appel à projet pour ce secteur d'activité est en cours.

Mme BÉBIOT signale qu'ils sont également régulièrement alertés par des personnes qui travaillent en EHPAD et qu'un projet pourrait être mené sur ce thème.

Le Président confirme que cela pourra être discuté en instance et faire l'objet, le cas échéant, d'une future action.

C. INFORMATIONS DIVERSES

Le Président rappelle qu'au cours du précédent CHSCT, la visite des locaux du SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE avait été proposée.

La collectivité vient de donner son accord pour une visite le 15 juin matin.

Le Direction Santé et conditions de travail va faire parvenir les convocations aux membres de la délégation.

Pour rappel, sont désignés dans la délégation :

- Pour les représentants des collectivités et des établissements publics : M. DÉSSERÉ, Mme MAINE et M. LABAT
- Pour les représentants du personnel : Mme BÉBIOT, Mme MARION et Mme MOUSTROUS.


Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures et quinze minutes.

LE SECRÉTAIRE,



Sylvie BÉBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion